



## AVIS PUBLIC

---

### ALIÉNATION DE BIENS

À la population de la Ville de Brownsburg-Chatham,

Avis est par les présentes donné, que conformément aux dispositions du paragraphe 1.0.1. de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes*, a aliéné à titre onéreux le bien ci-dessous mentionné, d'une valeur supérieure à 10 000 \$, autre que par enchère ou soumission publique :

Biens aliénés par la Ville	Acquéreurs	Prix (taxes non incluses)
L'immeuble connu et désigné comme étant le lot 4 236 610 du cadastre du Québec	Messieurs Gaétan Dalpé et Gabriel Gagnon	15 000 \$

Donné à Brownsburg-Chatham, ce 16<sup>e</sup> jour de janvier 2023.

Le greffier et directeur du Service juridique,

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Pierre-Alain Bouchard, greffier et directeur du Service juridique, certifie que j'ai publié l'avis public ci-haut mentionné en affichant une copie au bureau de la Ville situé au 300, rue de l'Hôtel-de-Ville, à Brownsburg-Chatham le 16 janvier 2023 et en le publiant sur le site Internet de la Ville de Brownsburg-Chatham, et ce, conformément au Règlement numéro 257-2018.

En foi de quoi je donne ce certificat, ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier de l'an 2023.

Signé :

M<sup>e</sup> Pierre-Alain Bouchard

Greffier et directeur du Service juridique